



**REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de GOUDELIN**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaél, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absente : CAMUS CARIO Morgane (pouvoir à COLLIN Roxane)
MALLARGÉ Bernard (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)
POLLET Guillaume

Secrétaire de séance : TATON Bruno

DÉLIBÉRATION N°20261008 - 043

Date de convocation : 2 octobre 2026

Objet : Devis de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC22) pour l'étude de faisabilité du nouveau lotissement.

Vu le projet d'aménagement de la parcelle récemment acquise le 22 septembre (6 920 m²), des parcelles de l'ancien cabinet médical (864 m² et 909 m²) ainsi que d'une parcelle d'environ 163 m²,

Vu la nécessité de réaliser une étude de faisabilité globale portant sur l'altimétrie, l'infiltration, les réseaux et la voirie,

Vu le devis proposé par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor pour un montant de 1 250 € hors taxes (soit 1 500 € TTC),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22 pour la réalisation de cette étude de faisabilité pour un montant de 1 250 € hors taxes (soit 1 500 € TTC)
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR